

CNEA du 2 juillet 21 « Hectar » n'est pas un cas unique

LES INSTANCES



Dans un contexte où la situation sanitaire semble à nouveau sur le fil et pourrait basculer dès la rentrée de septembre vers un nouveau confinement, ou le rapport du GIEC, à paraître début 2022, semble très pessimiste sur la capacité des États à limiter le réchauffement climatique ... il est inacceptable que votre Ministère se dérobe à ses obligations et renvoie la formation des différents acteur.rices du monde agricole et rural à différentes officines privées qui de toute évidences refusent la nécessaire transparence sur leur statut, les formations et diplômes qu'ils délivreront,

DÉCLARATION INTERSYNDICALE

Monsieur le Ministre,

Mardi dernier, 29 juin, un collectif regroupant des organisations syndicales de l'Enseignement agricole public (le Snetap-FSU, FO-Enseignement Agricole, le Sea-UNSA, la CGT-Agri, SUD Rural Territoire) et des organisations et syndicats (la Confédération paysanne, la FCPE, ISF Agrista, la Fnaf-CGT, le Snuitam-FSU, la FADEAR), appelait à une journée d'action pour porter l'exigence d'un service public de la formation agricole conforté et ambitieux et contre une privatisation de l'éducation et la formation.

- Une action que le nombre de personnes présentes, le nombre de régions représentées (toutes les régions métropolitaines), le nombre d'organisations syndicales et associatives signataires et la force des paroles des parlementaires ... montrent la réussite.

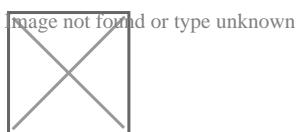
Pour illustrer la marchandisation de l'enseignement nous avions donné rendez-vous aux personnes aux élu.e.s et à la presse devant le site qui accueillera dès la rentrée 2021 le commun

Ce projet d'école sans enseignant·es, monté et financé par Xavier Niel et Audrey Bourolleau, est en effet symptomatique du désengagement de l'État au profit de financement privé de la formation. Mais elle est aussi symptomatique, malgré une communication autour d'une agriculture plus propre, d'un modèle agricole productiviste conforté par des outils numérisés et robotisés qui doit pourtant être réinterrogé.

Rappelons que le CNEA, comme aucune des instances de consultation de l'Enseignement agricole, n'a été informée ou interrogée officiellement sur ce projet. Tout aussi grave, la commission du Sénat, missionnée sur l'enseignement agricole, qui souhaitait auditionner Madame Bourolleau a reçu malgré son insistance une fin de non recevoir ... On parle pourtant du projet du plus grand campus agricole du monde ...

- Sur différents médias Madame Bourolleau met en avant un dialogue régulier avec le Ministère de l'agriculture et annonce avoir obtenu un agrément du Ministère pour l'ouverture de cet école, de quel agrément s'agit-il ?
- Elle assure que la reconnaissance de ses formations sont en bonne voie pour une reconnaissance au RNCP, de quelles certifications s'agit-il ?
- Enfin il semble que des rapprochements entre Madame Bourolleau et la DRIAF ont eu lieu autour des questions de l'apprentissage et la formation continue, quelle est la nature exacte des échanges actuels entre l'autorité académique et l'école Hectar ?

Mais "Hectar" n'est pas un cas unique. Rappelons la possibilité dans la loi sur la programmation de la recherche, au détour d'un amendement de dernière minute, d'ouverture d'écoles privées vétérinaire, la vente du site de Grignon qui pourrait se transformer en centre de formation privé, l'ouverture d'un établissement agricole privé sur la commune de Sevran, le développement des "écoles européennes de la transition écologique" portées par la fondation Nicolas Hulot....



Nous rappelons que pour nos organisations, il revient à l'enseignement agricole public de renforcer et de répartir l'offre de formation sur l'ensemble du territoire afin de répondre de manière juste à la fois aux besoins des familles, des professionnels et de la société en général. Un contexte où la situation sanitaire semble à nouveau sur le fil et pourrait basculer dès la rentrée de septembre vers un nouveau confinement, ou le rapport du GIEC, à paraître début 2022, semble très pessimiste sur la capacité des États à limiter le réchauffement climatique ... il est inacceptable que votre Ministère se dérobe à ses obligations et renvoie la formation des différents acteur·rices du monde agricole et rural à différentes officines privées qui de toute évidence refusent la nécessaire transparence sur leur statut, les formations et diplômes qu'ils délivreront, Pour nos organisations l'enseignement agricole doit reposer sur un appareil public fort et doter de moyens à la hauteur des défis à relever.